



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====
SÉANCE du 9 juin 2023 – 34

L'an Deux Mil Vingt-trois, le neuf du mois de juin à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

Etaient présents : DARETS Benoît, DARDY Nathalie, DESSARPS Philippe, BEGARDES Pascale, LISSALDE Corinne, LAVIELLE Denis, GAYON Jérôme, AUBERT Laure, RECLUS LIBIER Delphine, CASTAGNEDE Clément, BOUCHFAR Magali,

Etaient excusés : BECUS Denis, NERCAM Sylvie, LALANNE David,

Mme Nathalie DARDY a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 5 juin 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant que le quorum est atteint.

Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse ce jour pour élire 3 délégués parmi les membres du conseil municipal et 3 suppléants parmi les membres du conseil municipal et les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune (R .132) en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus (articles L.289, R.137 et suivants du code électoral) : les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes présentes peuvent être complètes et incomplètes et par conséquent peuvent comprendre un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir.

La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance de chaque membre et l'ordre de présentation.

Les listes, comprenant 3 délégués titulaires au maximum et 3 délégués suppléants au maximum, sont à déposer auprès de Mme le maire au plus tard à l'ouverture du scrutin.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Nathalie DARDY

Un bureau électoral est constitué au début du scrutin, il comprend :

- Monsieur le maire en application de l'article L 2122-17 du CGCT, soit Benoit DARETS, président



- Les 2 membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, soit Philippe DESSARPS et Corinne LISSALDE
- Les 2 membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, soit Magali BOUCHFAR et Clément CASTAGNEDE
- Le bureau électoral est composé le jour du scrutin
- Le vote se fait sans débat au scrutin secret

1 liste est candidate :

- Liste « SAUBRIGUEZ-VOUS »

Candidats délégués : DARETS Benoît, DARDY Nathalie, BECUS Denis

Candidats suppléants : BEGARDS Pascale, CASTAGNEDE Clément, Corinne LISSALDE

Monsieur le maire propose de procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants.

Les résultats, après vote à scrutin secret sont :

- Bulletins dans l'urne : 11
- Blancs, vides : 0
- Nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11

- A recueilli liste «SAUBRIGUEZ-VOUS» : 11 voix

Sont élus délégués : liste «SAUBRIGUEZ-VOUS» : DARETS Benoît, DARDY Nathalie, BECUS Denis

Sont élus suppléants : liste «SAUBRIGUEZ-VOUS» : BEGARDS Pascale, CASTAGNEDE Clément, Corinne LISSALDE

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

L'affichage des résultats est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE de SAUBRIGUES

=====

SÉANCE du 9 juin 2023 – 35

L'an Deux Mil Vingt-trois, le neuf du mois de juin à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DARETS Benoît, Maire.

Etaient présents : DARETS Benoît, DARDY Nathalie, DESSARPS Philippe, BEGARDS Pascale, LISSALDE Corinne, LAVIELLE Denis, GAYON Jérôme, AUBERT Laure, RECLUS LIBIER Delphine, CASTAIGNEDE Clément, BOUCHFAR Magali,

Etaient excusés : BECUS Denis, NERCAM Sylvie, LALANNE David,

Mme Nathalie DARDY a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 5 juin 2023

Nombre de membres du Conseil Municipal : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE LANCER LA PROCEDURE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation et d'extension de la mairie. Lors d'un précédent conseil municipal, une demande de DETR avait été approuvée par l'assemblée. Il s'agit maintenant, suite aux documents envoyés par l'architecte d'engager la procédure de passation de marché public.

Les travaux se divisent en plusieurs lots :

- démolitions - gros oeuvre - VRD
- charpente - couverture - zinguerie
- charpente métallique - couverture - serrurerie
- menuiseries extérieures aluminium - occultations
- plâtrerie – isolation
- isolation soufflée en combles
- menuiseries intérieures
- sols souples
- carrelages - faïences
- peintures intérieures et extérieures - nettoyage
- traitement parasitaire
- électricité courant fort/faible
- chauffage-ventilation- climatisation/plomberie/vmc.

Le cout prévisionnel du marché est estimé à 730 252,18 € HT.

La procédure envisagée sera la procédure adaptée.



Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents :

- autorise M. le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de la mairie,
- autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Maire certifie que :

L'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214002925-